



Droit de retractation d'un contrat

Par **JohnMtt**, le **01/12/2012** à **17:42**

Bonjour je signe un contrat forfaitaire de 1 an dans un club de rencontres et loisirs le 01-12-2012 et je trouve que le prix est trop élevé... j'ai déjà donné un premier paiement de 200€ par carte bancaire et eux m'ont demandé de leur envoyer 4 chèques pour régler le solde en 4 mois.. Est-ce que j'ai le droit de rétractation? je peux annuler le contrat sans que je dois payer la totalité et me faire à la fois rembourser ce que j'ai déjà donné?? rnrnDans une partie du contrat ils sont mis : "En cas de rupture du contrat l'adhérent restera tenu au paiement de la totalité du prix si celui-ci n'a pas été intégralement payé..."rnrnMerci pour votre aide...